

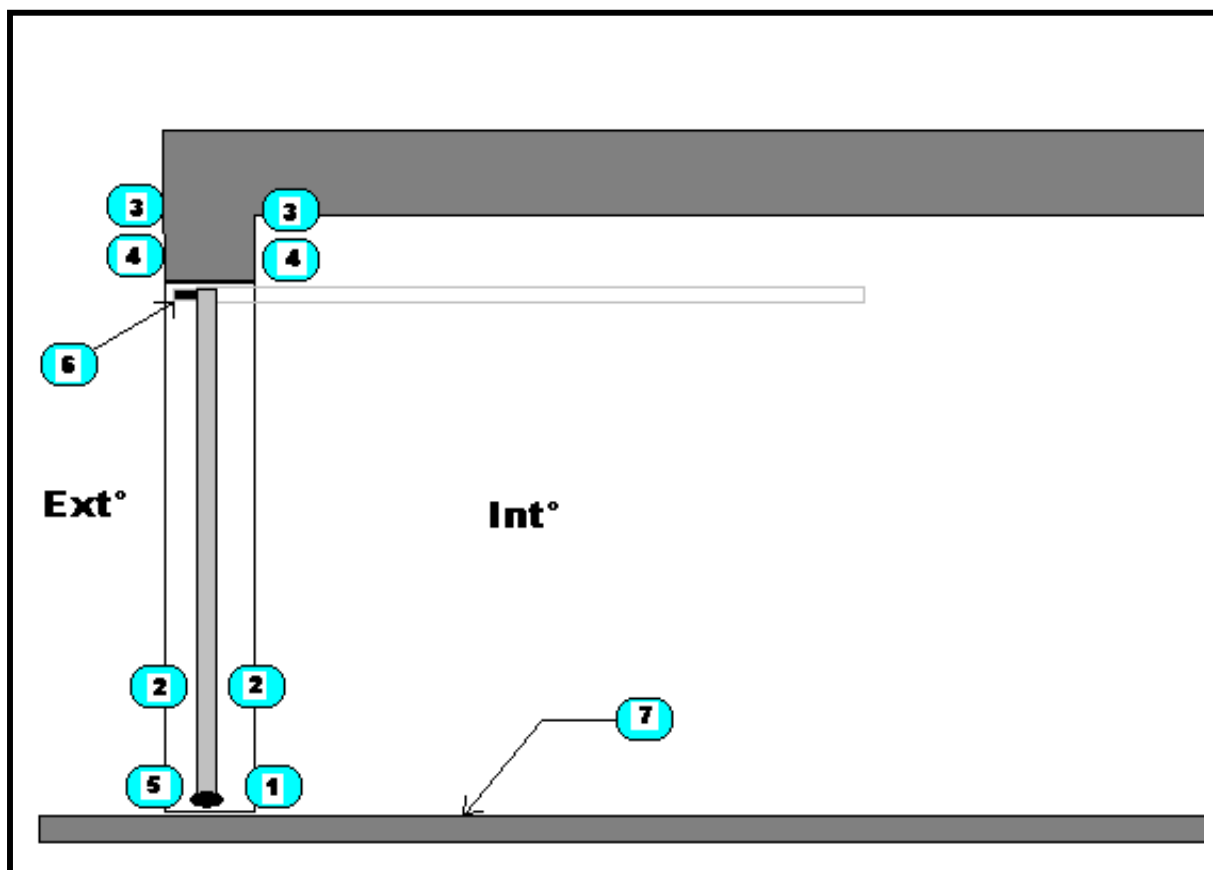
# NORME POUR INSTALLATION COLLECTIVE



**NFP 25.362**



## APPLICATION PORTE GARAGE



- 1) Palpeur bas
- 2) Cellules infrarouges sur tableaux (h=400 m/m)
- 3) Lampe clignotante
- 4) Eclairage de zone
- 5) Cellule de détection à 150 m/m de hauteur si le passage est également utilisé par des piétons (Zone ADMAP)
- 6) Si possibilité d'écrasement → Prévoir une cellule ou un palpeur
- 7) Zébra sur toute la surface projetée au sol de la porte en ouverture